

# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



## Séance publique du 5 octobre 2020

Date de l'annonce publique : 24/09/2020

Date de la convocation des conseillers : 24/09/2020

|                          |   |
|--------------------------|---|
| Présences                | JUNGEN, bourgmestre ; PESCH-DONDELINGER, échevine ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; BRIX, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; STRECKER, conseiller ; MAJERUS, rédacteur remplaçant le secrétaire communal. |
| Procuration              | Néant.  |
| Absences                 | Néant.  |
| Référence                | CC.2020-10-5 - 8.2  |
| Point de l'ordre du jour | 8.2   |
| Objet                    | Budget 2020 - Modification budgétaire (Modification H - Modifications regroupées au service ordinaire).   |

### Le conseil communal,

Vu le tableau de modifications budgétaires au niveau des recettes et des dépenses ordinaires du budget 2020 libellé « Modification H » ;

Considérant que le collège propose de procéder à la modification budgétaire de 8 articles de recette ordinaire pour un total de 204.218,95 € et de 50 articles de dépense ordinaire pour un total de 543.818,45 € ;

Considérant que l'administration communale dispose actuellement, d'après le tableau des modifications budgétaires, d'un crédit excédentaire avant opérations de 1.533.593,91 € ;

Considérant que l'ensemble des modifications demandées par le collège échevinal ne porte pas préjudice à l'équilibre budgétaire, le solde s'établissant à +339.599,50 € ;

Vu le budget de l'exercice 2020 dûment arrêté par la Ministre de l'Intérieur en date du 20 janvier 2020 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **par onze (11) voix et deux (2) abstentions**

De modifier le budget ordinaire de l'exercice 2020 conformément aux indications portées au tableau ci-contre libellé « Modification H ».

■

Sollicite l'approbation de la présente délibération en vertu de l'article 127 de la loi communale.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR  
EXPEDITION  
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mercredi 14 octobre 2020

Le bourgmestre,



Le secrétaire,

